



SERVICE PUBLIC D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

INFORMATION IMPORTANTE : FIN DES MESURES DE COLLECTE LIÉES À LA COVID-19

À partir du **lundi 5 octobre 2020**, le service de collecte reprend un fonctionnement normal (fin des mesures liées à la COVID-19).

Les bacs verts d'ordures ménagères seront collectés couvercle fermé et le vrac au pied ou sur le bac, ne sera plus ramassé.

Les équipes de collecte effectuent également des contrôles sur les bacs jaunes de tri avant l'enlèvement, ces contrôles peuvent donner lieu à un refus de collecte (bac jaune scotché). Dans ce cas, vous devez effectuer le tri du bac en supprimant les déchets non autorisés afin que son contenu soit conforme avec les consignes en vigueur (collecte du bac jaune conforme à la prochaine tournée).

Si vous rencontrez des difficultés pour respecter ces mesures, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- changement de taille du bac vert ou/et jaune pour un volume supérieur ;
- aide sur les consignes de tri sélectif (consignes disponibles sur le calendrier de collecte, ainsi que sur d'autres supports – voir au verso) ;
- accès au « service + » vous permettant de déposer ponctuellement vos sacs poubelles dans un point d'apport volontaire.

LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES, AINSI QUE LA DÉCHÈTERIE, EST UN SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY-SUR-MARNE

Pour tout renseignement vous pouvez contacter
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
(sauf jours fériés et fermeture annuelle des services en fin d'année) :

L'accueil de votre collectivité au 03 23 82 54 89 – accueil.c4@fr.oleane.com

Le Service Public d'Enlèvement des Déchets :

- Ambassadeur du tri : 03 23 82 54 88 – v.prieur@fr.oleane.com
- REOMi (facturation) : 03 23 82 54 83 – reomi@fr.oleane.com

Les agents peuvent être en rendez-vous, en réunion ou sur le terrain, merci de laisser un message avec vos coordonnées afin d'être recontacté.

Retrouvez également les informations liées au service :

- au siège de la Communauté de Communes :
2, voie André Rossi 02310 – CHARLY-SUR-MARNE (bâtiment rond) ;
- sur le site internet de la collectivité : www.communaute-charlysurmarne.fr
(rubrique « la C4 et l'Environnement ») ;
- sur notre page Facebook : « Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne » ;
- un doute sur les consignes de tri ? Retrouvez les consignes locales sur le site de CITEO : www.consignesdetri.fr ou sur l'application mobile gratuite

